

COMPTE-RENDU

Conseil municipal du 20 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Robert GOUSSEAU, Maire.

Etaient présents : GOUSSEAU Robert, CABANES Laurent, ROUX Jean-Dominique, MORIN Patrick, RAMBAUD Sébastien, BOISDÉ Virginie, LARDJANE Marie-Hélène, BARATANGE Jean-Pierre, PACHECO Monique, TEXIER Jérôme, GAUDIN Christian, LARGEAU Jean-Pierre.

Absents et excusés : BOURDEAU Jean-Claude qui avait donné pouvoir à GOUSSEAU Robert, BERTRAND François.

Monique PACHECO a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 10 mai 2019

Budget BOULANGERIE

Le Maire explique que pour régler les engagements financiers pris pour équiper le local commercial, il y a lieu de voter des crédits supplémentaires à hauteur de 8 610,00 € qui seront financés par une diminution des crédits votés en entretien de voirie sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal a accepté les modifications proposées.

Acquisition de matériel

Une consultation a été réalisée auprès de plusieurs sociétés.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents devis et en avoir délibéré décide :

- de l'achat d'équipements pour la boulangerie (four, tour réfrigérée, un laminoir, un pétrin, un refroidisseur, un surgélateur, une toile)
- retient la Société FB Equipements domiciliée à Aiffres (79) pour un montant total de 36 858.00 € HT, soit 44 229.60 € TTC
- de l'achat d'une vitrine réfrigérée
- retient la société Ouest Occasion domiciliée à Parthenay (79) pour un montant total de 2095 € HT soit 2 514 € TTC.

Bail local commercial et logement boulangerie

Le Maire explique que Monsieur et Madame SCHILLEMANS sont installés dans les locaux de la boulangerie et qu'il y a lieu de l'autoriser à passer le bail commercial qu'il a été convenu de passer avec eux pour le logement et le local commercial.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Commerce,

Vu le projet de bail commercial présenté,

Après en, avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents :

- DECIDE de donner son accord pour la signature du bail commercial précaire de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2019 pour le logement et le local commercial ;
- AUTORISE Le Maire à signer, avec Monsieur et Madame Georges SCHILLEMANS, le bail commercial à intervenir et tous les documents s'y rapportant ;

- DIT que les locaux donnés à bail sont situés respectivement :
 - Le logement : 14 Impasse de La Fruitière 79270 LE VANNEAU-IRLEAU
 - Le local commercial : 11 Chemin Neuf 79270 LE VANNEAU-IRLEAU ;
- FIXE la durée du bail à 6 mois
- PRÉCISE que les montants des Loyers sont fixés comme suit :
 - Le logement : 500 €/mois
 - Le local commercial : 6 mois gratuit, puis 300 € h.t/mois
- DIT que les recettes seront respectivement inscrites au budget principal pour le logement et au budget annexe pour le local commercial.

Recrutement de personnel

Il a été décidé de recruter un agent saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août 2019.

Le remplacement de l'agent qui part en retraite au 1^{er} octobre prochain a également été abordé et les modalités ont été arrêtées comme suit :

1. analyse des besoins avec éventuelle réorganisation des services
2. élaboration de la fiche de poste (indispensable au processus de recrutement)
3. définition du profil (compétences, niveau de responsabilités, aptitudes requises, qualités humaines...)
4. élaboration de l'offre d'emploi...

Comme convenu lors de la réunion du 9 avril dernier, le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres sera sollicité pour l'aide au recrutement (sélection et choix des candidats, entretien, création de poste...)

Travaux de curages-élagage

Après avoir pris connaissance du courrier du Président du Syndicat des Marais Mouillés à propos du lancement d'un nouveau programme pour 2019/2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire la participation de la commune à hauteur de 5 000 €.

Demande de salle

Le Maire a reçu une personne qui sollicite une salle pour donner des cours de sophrologie au sein de la commune.

Le conseil municipal n'a pas donné de réponse, souhaitant avoir plus de précisions.

Téléphonie mobile

La qualité de connexion des réseaux se détériore de plus en plus, il est demandé à Monsieur Le Maire d'intervenir auprès des services concernés.